

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SOUS-PREFECTURE
ST JULIEN EN GNEVOIS

24 MAI 2017

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 18 mai 2017

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF DE
L'ARC 2017

N° CS2017-43

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 6

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai à vingt heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 11 mai 2017

Secrétaire de séance : Stéphane VALLI

Membres présents : 26

• Délégués titulaires :

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Sébastien MAURE – M.
Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Régis
PETIT – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – Mme Olga GIVERNET, suppléante de
Mme Muriel BENIER – M. Jean-Claude CHARLIER,
suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel
DOMINGUEZ, suppléante de M. Christian PERRIOT –
M. Michel DE SMET, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN – M. Joseph DEAGE donne pouvoir à
M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY donne pouvoir à

M. Pierre FILLON – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Patrick PERREARD donne pouvoir à M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER - M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ARC 2017

Sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, 1er Vice-président du Pôle métropolitain, le Président s'étant retiré de la séance,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0044, en date du 28 avril 2017, des Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, en vertu duquel le Pôle Métropolitain du Genevois français est substitué de plein droit à l'ARC Syndicat mixte ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017, du Préfet de la Haute-Savoie portant création du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Présentation est faite du compte administratif 2017 (4 mois) du budget principal de l'ARC Syndicat mixte (selon les pièces annexées à la présente délibération).

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 14						
Résultats reportés		1 621 996.40	15 187.95		15 187.95	1 621 996.40
Opérations de l'exercice	594 910.13	1 527 376.39	16 325.68		1 928.332.74	1 412 937.59
TOTAUX	594 910.13	3 149 372.79	31 513. 63		1 936 058.35	3 276 352.42
Résultats de clôture		2 554 462.66				2 554 462.66
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		2 554 462.66	31 513.63		31 513.63	2 554 462.66
RESULTATS DEFINITIFS		2 554 462.66	31 513.63			2 522 949.03

Au budget principal, le résultat propre à l'exercice (4 mois) se situe à 932 466,26 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2016, le résultat de l'exercice 2017 est de 2 522 949,03 euros.

Fonctionnement :

- le taux de consommation du budget en charges de fonctionnement est de 2,9 % ;
- le taux de consommation du budget en frais de personnel est de 29,5% ;
- le taux global de consommation du budget de fonctionnement pour la période de 4 mois est de 14,8%.

En investissement le taux de consommation est de 23,9 %.

Un montant de 1 527 376,39 euros a été perçu en recettes de fonctionnement, dont 1 407 643,67 euros correspondant au versement des participations des membres.

La différence des produits perçus, autres que les participations des membres et les subventions, est constituée principalement du report de l'exercice antérieur 2016.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal de l'ARC Syndicat mixte

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 23 MAI 2017

Publié ou notifié le 23 MAI 2017

Le Président,
Jean DENAIS



